

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 décembre. — Les journaux contiennent deux ordonnances royales en date de ce jour : l'une portant dissolution du parlement actuel et la convocation d'un nouveau pour le 29 janvier prochain, l'autre prescrivant l'élection et la convocation de 16 pairs pour le royaume d'Ecosse, pour assister au nouveau parlement.

— Le ministre de Prusse, comte Balow, a eu une entrevue avec le prince Talleyrand, à l'hôtel Hanoversquare.

— Nous pouvons annoncer positivement que des arrangements ont été conclus avec une maison de banque considérable de cette ville pour mettre à l'emprunt russe immédiatement à exécution. Comme nous l'avons déjà dit, cet emprunt est peu considérable.

(*Courier.*)

— Le retour dans les Dunes d'une grande partie de la flotte anglaise venant des côtes de la Hollande, a donné lieu à une foule de conjectures ; on assigne comme cause apparente à ce retour les mauvais temps qui règnent sur ces côtes, et cependant la flotte française garde sa station à l'embouchure de l'Escaut.

FRANCE.

Paris, le 4 décembre. — L'adresse de la chambre des députés au roi a été votée dans la séance d'hier. Elle a été adoptée sur 352 votans par 233 voix : 119 membres ont voté contre. Le projet primitif n'a été que légèrement modifié, sauf le paragraphe relatif à la Pologne, pour lequel la chambre a adopté à une grande majorité l'amendement suivant de M. Bignon :

« L'intérêt que la France porte à un peuple hélas ! s'est accru avec les malheurs inouis qui l'accablent. La cause si chère de la nationalité polonaise, garantie par le droit des gens et par les traités, n'aura pas cessé d'occuper la pensée du gouvernement. Les faits changent ; la justice, le droit changent pas. Si la voix de la politique européenne qui, nous en avons la confiance, ne parlera jamais en vain, n'a pu jusqu'à présent être entendue, que dès aujourd'hui, du moins, le cri de liberté soit entendu. »

— Le général Semelé a reçu hier ses dernières instructions relativement au commandement d'une division de l'armée de la Meuse. Pendant l'entrevue eue avec le maréchal Soult, celui-ci en lui présentant les nouvelles pacifiques qu'il recevait des généraux étrangers a ajouté : quoique tout soit à la disposition des agglomérations des troupes prussiennes commandant des mesures de précautions. J'ai le choix de vous pour commander une des divisions de l'armée de la Meuse, mais j'espère que ces précautions n'auront pour but que d'affermir la

— Au milieu du calme plat qu'on remarque dans les relations diplomatiques, les ministres de Prusse, de Sardaigne et de Sardaigne ont fait, à ce qu'on assure, des ouvertures à M. de Broglie, au sujet de la duchesse de Berry.

— Le ministre des affaires étrangères y aurait répondu avec beaucoup de modération et de dignité, faisant observer à ces ambassadeurs que l'interférence diplomatique dans une semblable affaire ne serait qu'être nuisible à la personne qui en est l'objet, et qu'on devait s'en rapporter aux sentiments honorables que le gouvernement de juillet a toujours manifestés alors même qu'il était triomphant.

— M. le général Guilleminot, qui depuis quelque temps était indisposé, a eu hier deux conférences successives avec les ministres de la guerre et des affaires étrangères.

Il a ensuite été reçu par le roi. Il est question de lui confier un poste important.

— Il se confirme que les gouvernemens anglais et français vont abandonner la neutralité dans les affaires du Portugal. Le lieutenant général Solignac va prendre le commandement des forces de don Pedro avec l'autorisation du ministère de la guerre.

On assure que le général Frayé et le colonel Duvergier partiront peu après lui, et qu'ils sont déjà parvenus à réunir un nombre assez considérable de volontaires.

— L'état de santé de M. Guizot redonne de nouvelles et plus graves inquiétudes.

La faculté a, dit-on, interdit à M. le ministre de l'instruction publique toute occupation sérieuse ; on ajoute qu'un séjour de 3 mois dans le midi est impérieusement réclamé pour le rétablissement complet de l'honorable député du Calvados.

On fait déjà courir le bruit que M. Barthe sera pendant cet intervalle chargé de l'intérieur.

— On écrit de Lyon, 29 novembre : Dimanche dernier l'autorité a fait évacuer et fermer la salle où les apôtres St. Simoniens se livraient à la prédication de la religion qu'ils ont inventée.

— On mande de Gênes, 21 novembre :

« Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, vient d'épouser S. A. R. la princesse Marie-Christine. »

— Une violente éruption de l'Etna, qui a eu lieu les 17 et 18 novembre, a détruit la ville de Bronte. Cette ville, qui se trouve à 9 lieues de Catane, contenait une population d'environ 10,000 âmes.

— On écrit de Naples, 20 octobre :

« La corvette française la *Cornélie*, la frégate anglaise *Madagascar* et un brick de guerre russe vont mettre à la voile, et se rendre de Navarin à Trieste, pour prendre à leurs bords le roi Othon I^{er} et la régence. La frégate anglaise conduira le roi à Argos, après avoir touché à toutes les îles de l'archipel grec.

« Colocotroni est toujours à la tête d'un corps de 2,400 hommes, qu'il a divisé en deux colonnes. Il a pris position à Maina, à une lieue d'ici, et il cherche à attirer à son parti tous les mécontents. On craint qu'il n'attaque les troupes du gouvernement avant l'arrivée du roi Othon. »

PS. Nous recevons à l'instant la nouvelle positive que l'assassin qui a tiré le coup de pistolet sur le Pont-Royal a été arrêté.

BELGIQUE.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Grand quartier-général de Berchem, 5 décembre, 10 heures.

Rien de particulier n'a signalé la nuit qui vient de s'écouler. Le feu a continué à peu près avec la même vigueur ; mais, vers la fin, il s'est un peu ralenti. La batterie du fort Montebello, placée plus favorablement que toutes les autres, a démonté presque toutes les pièces qui lui étaient opposées.

A plusieurs reprises, le feu s'est déclaré à la citadelle, et il a été immédiatement éteint ; un seul a duré quelques heures. On ignore au reste, si ce n'est pas le général Chassé qui aurait fait détruire quelques bâtimens inutiles.

Nos batteries ont un peu souffert, mais pas considérablement ; une bombe tombée dans une y a démonté deux pièces et blessé plusieurs canonniers. La 5^e batterie a eu également deux pièces démontées, enfin le fort Montebello a eu assez de dommages pour avoir dû cesser son feu cette nuit ; maintenant tout est réparé.

On a poussé avec activité la construction des deux batteries de mortiers qui sont sur la droite ; l'une

sera prête à faire feu dans une heure, l'autre le sera cette nuit.

Trois heures. — A onze heures, le feu a été dirigé avec une nouvelle violence contre la lunette St-Laurent, toutes les pièces qui s'y trouvaient ont été démontées : en ce moment, le feu en est éteint, et, sans aucun doute, ce soir on en prendra possession. Comme on ne veut rien exposer au hasard, M. le maréchal attendra quelques heures encore pour donner ordre de s'en approcher.

On ne saurait s'imaginer les mesures qui ont été prises pour assurer aux pièces une bonne direction : des vedettes avaient été placées sur différens points, et, toutes les deux heures, les bulletins qu'on en recevait servaient à rectifier le pointage ; aussi la plupart des embrasures des bastions de Paziotto et de Tolède sont elles hors d'état de servir ; il faut absolument que le général Chassé les fasse réparer. Enfin, pour éviter le désordre, les pièces ne tiraient que quatre coups à l'heure : le coup en était beaucoup plus sûr.

Berchem, 5 novembre, 4 heures du soir.

Une batterie française de 24 a fait le plus grand mal aux canonniers qui étaient vis-à-vis de la citadelle ; deux ou trois d'entre elles ont été très endommagées et forcées de chercher un abri dans une coupure.

Les projectiles français portent tous ; leur charge est admirablement calculée : ceux des Hollandais éclatent ou donnent hors de portée. C'est ce qui explique le petit nombre de tués et blessés du côté des Français, comparativement aux dangers auxquels ils sont exposés.

Les gens qui veulent absolument voir le fin mot de tout ce qu'ils ne peuvent comprendre tirent de cette conséquence, du peu d'intensité du feu des Français, qu'on négocie avec Chassé. Il est possible qu'on parle de cela à Bruxelles ; le fait est que les Français ne veulent pas tirer leur poudre aux moineaux. Ils tirent sur les Hollandais quand ils se présentent quelque part, et ils s'attachent à perfectionner et à achever tous leurs travaux avant de battre en brèche. Comme leurs généraux sont des hommes en qui l'on peut avoir toute confiance, il faut supposer qu'ils ont leur raison pour agir comme ils le font, et cette raison, ils font très-bien de la garder pour eux. La liberté de la presse n'a rien de commun avec les opérations d'un siège.

Il est arrivé de nombreux convois de vins pour l'armée française, on en distribuera tous les jours aux soldats, qui en ont grand besoin. (*Monit.*)

Sixième journée du siège.

Berchem, 5 décembre (soir.)

Le maréchal Gérard est resté hier dans les ouvrages jusqu'à six heures du soir. Il semblait avoir peine à les quitter. Il est retourné plusieurs fois dans chaque batterie, et particulièrement dans celles n^o 7 et 8 qui avaient présenté le plus de difficultés.

Il a adressé des paroles d'encouragement et de félicitation aux braves soldats de l'artillerie, et a fait faire des distributions de vin.

Le feu a continué de part et d'autre pendant toute la nuit avec beaucoup de vigueur. Plusieurs fois nos obus ont mis le feu à divers bâtimens de la citadelle, et par momens on a vu des tourbillons de flamme s'élever, mais les assiégés ont réussi à éteindre ce commencement d'incendie.

Dès l'aube du jour, le feu de nos batteries redouble, celui de la citadelle diminue, et dès huit heures il est facile de s'assurer à la vue, des ravages que nous avons faits. La lunette St-Laurent est désorganisée, et ne tire plus. De la lunette Monte-

bello on voit distinctement les embrasures d'un des côtés du bastion de la citadelle qui était sous la portée des batteries, n° 1 (Montebello) et n° 2. Elles sont, à la lettre, démolies et criblées de boulets; les assiégés pendant la nuit en ont retiré leurs pièces sans les remplacer, de manière que, de ce côté déjà, la citadelle ne répond plus. Mais elle tire encore de la lunette de Kiel, et de ses batteries blindées faisant face aux batteries, n° 5 à 10. Elle continue à envoyer des bombes et des obus qui ne font absolument aucun mal, et éclatent tous en l'air.

Les boulets sont toujours tirés assez juste; les artilleurs hollandais sont adroits, mais ils doivent être mal commandés, car au lieu de chercher à démonter quelques-unes de nos pièces, on voit qu'ils reçoivent l'ordre de tirer sur des soldats isolés dès qu'ils en voient.

Nous avons fait usage pour la première fois d'obusiers plus allongés que les anciens, l'artillerie est satisfaite de cet essai, ils permettent de tirer avec la plus grande précision. Plusieurs officiers d'artillerie belge témoignent le désir de suivre cet exemple.

Dix heures. — Plusieurs de nos obus tombent sur la grande caserne de la citadelle qui devient le point de mire de quelques-unes de nos batteries. On voit de moment à autre des bouffées de fumée sortir de ce bâtiment.

Le génie, pendant le feu de nos batteries, a poursuivi ses travaux avec activité. La seconde parallèle est établie, et les cheminemens touchent la lunette St.-Laurent. C'est une chose curieuse que de parcourir tous ces zig zag, boyaux, tranchées, etc., qui se coupent en mille endroits et dans lesquels il est cependant facile de se reconnaître au moyen des perches avec écriteaux, qui placées à chaque angle indiquent telle ou telle batterie, tel ou tel village.

Onze heures. — Le duc de Nemours, le maréchal Gérard, le général Desprez, avec leurs aides-de-camp parcourent toutes les batteries. Le duc de Nemours s'entretient avec divers officiers d'artillerie pour les féliciter sur l'heureux résultat de leurs fatigues. Devant lui, les artilleurs donnent des preuves de leur adresse, que le jeune duc suit avec intérêt, il constate les coups heureux par des récompenses.

Dans la batterie n° 3, un boulet parti de la citadelle vient frapper le revêtement de la batterie et couvre de terre le duc de Nemours, le maréchal et le général Desprez, qui ne paraissent, les uns ni les autres, s'en émouvoir beaucoup.

Ce boulet paraît devoir être un des derniers qu'enverra la citadelle. Toutes les embrasures se dégarnissent successivement de leurs pièces, et à voir la solitude et le silence de la place, les boulets et les obus qui y tombent encore sans provoquer de riposte; le spectacle perd de son intérêt; on se demande si le général Chassé se prépare à capituler, ou si se résignant à une défense passive, il réserve ses forces pour soutenir l'assaut de fossé en fossé.

Quoiqu'il en soit, les assiégeans avancent, cette nuit suivant toutes les apparences, nous occuperons la lunette St.-Laurent, et peut être un ouvrage plus avancé encore, au milieu du premier fossé de la citadelle.

Deux heures. — Le duc de Nemours et le maréchal quittent la tranchée.

Quatre heures et demie. — Deux immenses colonnes de fumée s'élèvent lentement au dessus de la citadelle. On ne peut en préciser exactement le foyer; mais il n'est plus guères douteux qu'un incendie considérable s'est enfin déclaré dans les bâtimens de la place.

On apprend en même temps qu'une canonnade sérieuse s'est engagée entre la frégate hollandaise l'*Eurydice* et le fort Ste.-Marie.

Des progrès importants dans les opérations du siège seront constatés demain. Dans l'armée toutes les physionomies respirent la sécurité et le contentement d'un résultat si prompt dû aux excellentes dispositions qui ont été prises, et qui ne sera acheté ni par une perte considérable dans notre armée, ni par le désastre de l'opulente ville d'Anvers.

Post-Scriptum. — Le bruit se répand que le général Chassé envisage avec quelque indifférence la rapidité de nos progrès, parce qu'il compte que la haute marée du 7 de ce mois, va être pour lui un puissant auxiliaire, en ce qu'elle lui fournirait les moyens d'inonder une partie de nos travaux.

Il faut se tenir en garde contre ces épouvantails répandus le plus souvent avec beaucoup de légèreté.

Bornons-nous à constater le fait matériel que dans le cercle ordinaire des événemens et des prévisions, le succès a répondu jusqu'à ce moment à la sagesse des préparatifs, et il est difficile d'élever un doute fondé en raison sur la promptitude du dénouement.

SIÈGE DE LA CITADELLE.

Anvers, le 5 décembre.

Quatre heures du soir. — La porte de Malines, à Anvers, est rouverte aux entrans.

Toutes les embrasures établies sur la face gauche du bastion de Tolède, et plusieurs embrasures de la face de droite sont encombrées par les chutes des terres; leurs batteries sont obligées de se taire sur ce côté.

Les Hollandais commencent à faire jouer une nouvelle batterie établie sur le flanc du bastion opposé à celui de Tolède faisant face à la ville, destiné à battre la batterie n° 2 qui lui cause de grands dommages par ses ricochets.

Le fort Montebello dont la batterie a été exécutée en grande hâte lorsque l'on craignait une attaque de la part des Hollandais, se détériore par son propre feu.

Quatre heures et demie. — On aperçoit les artilleurs du fort Montebello, travaillant à reconstruire leur épaulement; les Hollandais cherchent également à réparer leurs embrasures, mais le fort les force à cesser leur travail par des coups chargés à mitraille, qui chasse les travailleurs.

Cinq heures. — On n'entend plus aucun coup de canon du côté de la Lunette Saint-Laurent. Les Hollandais commencent à lancer des bombes d'une nouvelle batterie élevée sur la courtine du bastion de Tolède.

Sept heures. — Les assiégeans et les assiégés ont cessé le feu de leur canon: seulement les boulets de part et d'autres sillonnent les airs, chacun répare ses avaries; le tir des batteries françaises était réglé à 8 coups par heure et par pièce.

Dix heures. — Les bombes sont plus fréquentes de part et d'autre, le tir des Français se rectifie, le canon des assiégés ne se fait plus entendre.

Minuit. — Les Hollandais ont établi des mortiers sur le bastion de droite faisant face à la ville et battant les batteries n° 1, 2, 3.

Journée du 5 décembre.

Trois heures et demie du matin. — Le feu se déclare dans l'intérieur de la citadelle on croit que c'est dans la maison avoisinant la porte de secours.

Six heures. — L'incendie dans la citadelle a plus d'énergie. Les assiégés recommencent leur feu.

Neuf heures. — Le feu vif sur toutes les batteries de la part des Français n'excitent point le feu des Hollandais. Il reste toujours faible sur tous les points.

Dix heures. — Le feu est totalement éteint sur la face gauche du bastion de Tolède. La batterie de Montebello change la direction d'une embrasure.

Dix heures et demie. — A la droite du fort Montebello et dans le revêtement de la place à la proximité du magasin à poudre, on construit une batterie de mortiers qui jouera ce soir.

Onze heures. — Le feu se déclare à la grande caserne; il est bientôt éteint.

Onze heures et demie. — Le feu se déclare de nouveau dans la grande caserne, et dure davantage.

Midi. — Trois bombes lancées meurent le feu à la maison de M. Strinkart, qui fume encore.

Deux heures. — La frégate l'*Eurydice* est descendue et a rallié le bateau à vapeur, et onze chaloupes canonnères.

Trois heures. — Une pièce de la face droite du bastion de Tolède démonte deux pièces de la batterie n° 3.

On ne saurait trop louer le tir des batteries du fort Montebello, capitaine Portier, et de la batterie n° 3.

Berchem, 5 novembre, 5 heures du soir.

Je m'empresse de vous envoyer de nouveaux détails sur l'attaque, ou pour mieux dire, la prise de la lunette St.-Laurent.

Depuis que le feu en est éteint, le fort Montebello tire sur le derrière, afin d'empêcher toute tentative de réarmement; les soldats ont reçu double provision de cartouches, et cette nuit on s'en approchera également sur le revers pour en brusquer la prise et y entrer par la chaussée de Boom, sans chercher à combler les fossés.

La seconde parallèle étant ouverte, on établira dans cette lunette une batterie de 24 pièces de gros calibre qui, enfilant sur tout ce travers la demi-lune des bastions Paziotto et de Tolède et la citadelle fera brèche très-prompement.

Voici la réponse du général Chassé à la sommation du maréchal Gérard:

Citadelle d'Anvers, 30 novembre 1832.

Monsieur le maréchal, en réponse à la seconde lettre de votre excellence, d'aujourd'hui, j'ai l'honneur d'informer votre excellence que lorsque vous faisiez des propositions pour ne pas attaquer la citadelle du côté de la ville, vos troupes étaient occupées sur le dehors à faire déjà des ouvrages d'attaque contre la citadelle, que je me suis vu forcé de combattre. C'est donc de votre part, M. le maréchal, que les hostilités ont commencé. Au reste, toutes les fortifications de la ville d'Anvers, avec les ouvrages détachés et forts, ne peuvent jamais faire partie pour assiéger la citadelle, sans que la ville d'Anvers ne soit compromise, et je vous prévient, M. le maréchal, que le premier coup de canon qui sera tiré de ces lieux me fera considérer la ville comme ayant pris une attitude hostile qui pourra l'exposer à une ruine totale dont les suites funestes retomberaient personnellement sur votre excellence.

Il est incontestable, M. le maréchal, que les ouvrages sus-mentionnés ont été construits pour la défense de la place, et non pour attaquer la citadelle. C'est ainsi que les autorités militaires d'Anvers les ont toujours considérés et reconnus.

La libre communication avec la Hollande par l'Escaut, laquelle à toujours eu lieu, est un point sur lequel je ne puis céder, ne concevant pas que cette communication puisse vous être nuisible dans vos opérations de siège.

Vous voyez par ses propositions, M. le maréchal, que je suis encore toujours disposé à épargner la ville, tel que ma conduite ne l'a que trop prouvé pendant deux ans, nonobstant des provocations répétées des habitans et des autorités militaires.

Recevez, etc.

Signé baron Chassé.

ANVERS, LE 6 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare*:

Hier, à 5 heures du soir les hollandais ont encore fait une sortie, dirigée entre la lunette de St.-Laurent et l'Harmonie, et soutenue par un feu très-vif de l'artillerie de la lunette St.-Laurent et d'une quantité de bombes et d'obus lancés tant de la citadelle que de la lunette de Kiel. Cette sortie a été repoussée avec un grand succès. Il y a eu des morts et des blessés de part et d'autre, mais le nombre nous en est encore inconnu.

La face gauche du bastion 2 de la citadelle a été démontée par la batterie de la lunette Montebello; c'est elle qui a le plus tiré dans la journée du 5.

On dit que chaque canonnier qui a tiré aux batteries dans la nuit du 4 au 5, a reçu une gratification de 50 fr. de M. le duc d'Orléans.

Les canonniers hollandais qui se trouvent dans les criques de la citadelle sont entrés dans les poldres.

A 7 heures du soir le feu était à trois endroits différens dans la citadelle, à la grande caserne, au baigne, et dans un autre bâtiment.

Le navire appartenant à M. le constructeur Le Carpentier en chantier au Kiel était en feu.

Le fils du prince d'Ekmuil étant à causer avec un officier anglais dans une batterie, à eu une partie de sa redingote enlevée par un boulet.

La canonnade a été très-vive durant toute la nuit ; à 11 heures et demie du soir, on entendait une fusillade bien suivie ; le feu s'est ressenti de l'activité qu'il avait pris dans la journée d'hier : il était cependant moins vif.

Ce matin il a pris beaucoup d'intensité, le fort Montebello fait un feu terrible : le solde tremble sous les pas dans toutes les rues parallèles à l'esplanade et sur les glacis.

Des personnes assurent que les Hollandais qui occupent la lunette St-Laurent ont voulu rentrer dans la citadelle avec leur artillerie et que les Français les en ont empêchés.

À 10 heures la batterie montée Burcht fait feu sur les canonniers, à midi son feu continue.

Le fort Sainte-Marie et les Français qui se trouvent sur la digue font feu sur le bateau à vapeur et la bombarde qui se trouve vis-à-vis de la Ferme bleue. Ils ripostent. Les autres navires se sont éloignés.

Les Français ont encore travaillé toute la nuit, plusieurs nouvelles batteries ont été montées.

Le maréchal Gérard est sans cesse sous le feu de la citadelle avec son état-major. Son aspect encourage le soldat. Le maréchal a lui-même mis le feu mardi à la pièce n° 4 du fort Montebello d'où est parti le premier coup contre la citadelle.

On assure qu'un major du génie a eu la jambe emportée par un boulet. Des éclats de bombe tombent assez souvent dans la rue de la Cailler qui longe l'esplanade. Ces éclats proviennent des bombes des batteries françaises qui sautent en l'air.

Chassé dans sa lettre à la seconde sommation du maréchal Gérard, déclare qu'il réduira la ville en cendres si l'on fait usage du fort Montebello qui doit rester neutre selon lui. Cette lettre date de plusieurs jours : l'on attend de pied ferme la réalisation de ces menaces qui doivent fournir aux Belges une occasion de se signaler.

Ce matin à neuf heures le bateau à vapeur hollandais de station dans l'Escaut s'est mis à tirer sur le fort Sainte-Marie. Aussitôt les batteries de Burcht et la batterie placée à l'autre rive ont commencé à tirer sur les chaloupes canonniers retirées sous la citadelle.

Cette nuit, vers 11 heures, les assiégés ont lancé une pluie de bombes sur la citadelle.

Ce matin, vers neuf heures, les Hollandais ont fait un feu très-vif : il s'est ralenti vers onze heures.

Plusieurs de leurs pièces sont démontées.

On prétend que des officiers supérieurs du génie ont allumé eux-mêmes des pièces dirigées sur la citadelle.

On assure qu'une partie pourra battre demain les murs d'enceinte de la citadelle. Elle sera formée de grosses pièces placées sous le feu de la batterie.

On lit dans le Journal d'Anvers :

Une batterie de mortiers placée vis-à-vis la capitaine de la lunette St-Laurent, et une seconde placée face le bastion de Tolède, dirigent leurs bombes sur le corps de la place.

La batterie numéro premier s'est distinguée par sa justesse du tir. Hier deux hommes ont été démontés.

La plupart des embrasures des bastions de Tolède et de Paziello sont hors d'état de servir. On se sert beaucoup de projectiles creux parce que les batteries de la forteresse sont blindées.

Les nouvelles batteries de mortiers ont tiré hier pendant 3 heures. De 11 heures à minuit, le feu était d'une extrême vivacité de part et d'autre. Les feux dirigés avec plus de justesse doivent occasionner de grands désastres dans la citadelle. Le feu a paru en plusieurs endroits.

Vers minuit les Français ont fait une première tentative pour s'emparer du fort St-Laurent dont la batterie couronne les glacis. Ils y ont eu quelques pertes. Mais ils ont éprouvé une perte d'une vingtaine d'hommes tués et de blessés dont un officier supérieur, dans les opérations de sape, pour approcher des glacis du côté du bastion le plus rapproché de la porte des Béguines.

Ces travaux continuent et déjà la tête de sape s'approche des glacis du côté de cette porte. On s'at-

tend sous peu de jours à la construction de batteries de brèche.

Le feu des batteries a été singulièrement rectifié depuis vingt-quatre heures. On ne s'attache pas à tirer beaucoup, mais à tirer juste. Les pièces tirent 4 à 5 coups à l'heure 115 pièces sont aujourd'hui en batteries. Le duc d'Orléans est de tranchée du 6 au 7. Le général Castelan du 7 au 8 et le général Zoepfel du 8 au 9.

Ce matin, vers dix heures, une canonnade du côté de Burcht a eu lieu, dirigée contre six canonniers mouillées près la pointe. Le canon grondait sur toute la ligne du général Sébastiani ; on tirait du fort Sainte-Marie sur deux canonniers dans le Willemsrek. Une canonnade se fit entendre au Kruysshans, Lillo, Liefkensboek et environs.

BRUXELLES, LE 6 DÉCEMBRE.

S. M. le roi partira aujourd'hui, vers midi, de cette ville pour se rendre en voiture jusqu'au Vieux-Dieu, près d'Anvers, où S. M. montera à cheval pour se rendre aux retranchemens.

Le général Goblet est de retour ici depuis hier.

Des fourgons de l'armée française, remplis de malades, sont arrivés à Bruxelles ; on fait des préparatifs à l'hôpital de Saint-Pierre pour en recevoir d'autres.

Il faudra 25,000 fascines et 40,000 sacs à terre pour combler le fossé de la citadelle, quand le moment sera venu d'y pénétrer par la brèche.

La division de réserve de l'armée du Nord, commandée par le général Schramm, au lieu de passer par Bruxelles, comme on l'avait d'abord annoncé, est arrivée hier à Malines en passant par Grammont et Nimove. Le général Schramm, est depuis hier à Malines où il a établi son quartier-général.

LIÈGE, LE 7 DÉCEMBRE.

Voici la réponse du roi de France à l'adresse de la chambre des députés, présentée le 4 de ce mois :

Messieurs les députés, l'adresse que vous me présentez me cause une vive satisfaction. Les sentimens qu'elle exprime et ceux que vous m'avez manifestés il y a peu de jours, lorsque vous êtes venus en masse auprès de moi, me touchent profondément.

Entouré des cinq fils que je laisserai à la France pour la défendre, je crains peu les criminelles tentatives des factions. Tous mes vœux sont pour la liberté, la prospérité et la gloire de la France.

Ces vœux sont aussi les vôtres, c'est avec une parfaite sincérité que mon gouvernement travaille à les accomplir, et ce n'est qu'avec votre concours qu'il peut y travailler utilement.

Je suis heureux de vous voir vous associer à ces vœux. Votre adhésion est la plus sûre garantie de leur sagesse. Cette heureuse harmonie des pouvoirs de l'état, assurera le maintien de l'ordre et des lois, imprimera le plus grand essor à notre prospérité, et inspirera à l'Europe cette sécurité qui est la base de la paix générale.

Bientôt nous verrons nos soldats, nos enfans, rentrer avec honneur sur le sol de la patrie, et nous rapporter des bords de l'Escaut un nouveau gage de la conservation de la paix. Ce jour que nous attendons avec impatience, et qui ne saurait être éloigné, donnera la plus sûre et la plus éclatante démonstration de la sagesse du système que nous soutenons ensemble avec tant de persévérance.

Je vous remercie encore de l'appui que vous accordez à mon gouvernement, pour m'aider à remplir les vœux de la France et assurer ses destinées.

Le colonel Fleury-Duray, commandant la légion liégeoise, dont nous avons annoncé le remplacement par le colonel Annez de Zillebeek, passé à la 4^e division en qualité de colonel commandant trois bataillons de gardes civiques mobilisées, forme un régiment provisoire.

Les Hollandais continuent leurs inondations dans la Flandre-Zélandaise. M. le général Niellon a pris des mesures pour faire écouler les eaux dans la Lieve.

THEATRE. — Revue de la semaine.

Les Sybarites, ou, si l'on aime mieux (car l'administration paraît y tenir infiniment), les Francs-Maçons de Florence, ont conspiré pour la seconde fois lundi dernier devant un auditoire d'abonnement suspendu, c'est-à-dire peu nombreux et d'une physionomie singulièrement bienveillante. Aussi les applaudissemens n'ont manqué à personne, pas même à la musique, dont le mérite se fait plus d'une fois remarquer dans le cours de l'ouvrage.

Nous ne dirons rien de l'ouverture qui est de M. Léopold Aymon et qui ne conduira pas son auteur bien loin dans la postérité. Puisque l'ouvrage est en pièces rapportées, nous prions M. Ferdinand d'user en maître absolu du droit que lui accordent ses fonctions et de remplacer ce morceau par un autre moins insignifiant : les bonnes ouvertures ne manquent pas.

La barcarole qui termine le premier acte, le chœur qui ouvre le second, et la cavatine attribuée à Rossini, que Mme. Derancourt chante si bien au commencement du 3^e acte, sont des morceaux de premier ordre qui pourraient coopérer au succès d'un drame moins pâle et moins lourd que celui des Sybarites. Le chœur du second acte surtout est remarquable par sa construction large et vigoureuse ; il est emprunté au *Cruciat* de Mayerbeer.

Quelque soit le mérite intrinsèque de chacun des morceaux pris isolément qui composent ce que nous appellerions en passant la partition des Sybarites, nous croyons que l'on peut fort bien se permettre de dire qu'elle manque d'unité musicale et par cela même de caractère. C'est l'histoire de tous les pastiches du monde.

Cet opéra est assez bien monté et exécuté. Cependant il ne comprenons pas bien comment il peut se faire qu'à Florence les grands seigneurs portent absolument les mêmes costumes qu'en Sibérie. Quelques-uns d'entre eux trouvant qu'ils avaient eu trop chaud à la première représentation, n'ont pas voulu renouveler l'épreuve et ont paru lundi dépouillés de leurs fourrures ; d'autres les avaient conservées. S'il y a anarchie même dans les costumes, nous ne savons pas trop comment cela finira. Nous ne dirons rien des chœurs qui chantent souvent faux, et nous passerons par-dessus les gondolettes et le corps de ballet : il faut bien quelque petite chose pour les enfans et les cuisinières.

Vite un mot sur le vaudeville nouveau et qu'on n'en parle plus. Voici en résumé ce que c'est : le *Mari qui bat sa femme* est une farce avec les autres, ce qui ne doit pas vous surprendre, attendu que vous n'avez guères eu que cela jusqu'à présent. Pichard, serrurier, est un homme qui rosse tout le monde, et qui par cela même a la réputation de rosser aussi sa femme ; voilà le bruit que font courir les commères de l'endroit. Or, il paraît que c'est une calomnie ; Pichard, près de sa Suzanne, est doux comme un agneau, et c'est au contraire sa femme qui le bat : voici ce qui va vous le prouver. Pichard doit de l'argent à M. Barbeau ; celui-ci vient avec des huissiers pour forcer son débiteur. Pichard, fidèle à ses habitudes, se met à rosser ces messieurs, et M. Barbeau se sauve dans la cheminée. Ici, une suite de farces plus fortes les unes que les autres et que je n'ai pas le courage de vous raconter. Bref, il s'élève une dispute entre le serrurier et sa femme à propos d'une omelette ; notez bien que le commissaire de police est à la porte avec les commères du quartier. Enfin, la querelle s'échauffe à tel point que la femme Pichard allonge un vigoureux soufflet à son mari, ce qui fait que les commères font de grands yeux et que l'innocence du serrurier est reconnue.

Voilà le *Mari qui bat sa femme*, tableau populaire où il n'y a rien, pas même des mœurs que nous soyons en état de comprendre. Pauvre Victor, que de talent et de mémoire on te fait dépenser à si peu de chose ! La pièce a été sifflée en première instance, et nous ne doutons pas que ce jugement ne soit confirmé en appel. L'administration qui cherche à se mettre à la portée de toutes les intelligences ne manquera pas sans doute de mettre sur l'affiche : le *Mari qui bat sa femme*, c'est à dire, la femme qui bat son mari. Ce sera tout aussi clair que : le *nouveau Chaperon*, et que les *Sybarites* ou les *Francs-maçons de Florence*.

Cette chère administration vient pourtant de faire un petit pas dans la bonne voie, elle nous a donné la *Marraine*, ce chef-d'œuvre de grâce et d'esprit, joli, mignard, parfumé, comme Scribe les faisait d'abord au théâtre de Madame. Viennent maintenant le *Diplomate*, la *Seconde Année*, le *Quaker* et la *Danseuse*, *Malvina*, *une Faute*, titres que nous jetons au hasard, pris entre mille ; donnez-nous du vieux, du très-vieux, si ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons avoir du bon.

M. Paul, qui a débuté en passant, dans la *Marraine*, est un jeune acteur d'une figure agréable, qui sera très bien placé dans les rôles que jouait avant lui Léopold dans le vaudeville. Par malheur, le peu de voix qu'il a, ne lui sert que pour parler : lorsqu'il rencontre un couplet, il le chante mal, ou le saute quand il est trop difficile ; c'est une licence qu'il s'est permise dans Ketly et qui devra se représenter souvent. Toutefois le débutant ne manque pas de certaines qualités ; il a une physionomie expressive, de bonnes manières et de l'aisance. Dans la *Marraine*, il a été presque bien ; timide, mais distrait et sans passion. Du reste, tout le monde est convenu que Mlle. Thuillier et Mr. Paul jouaient fort bien au volant.

Mlle. Martin qui a fait aussi ses débuts, a été reçue sans opposition. C'est une excellente acquisition pour ceux qui trouvent que Mme. Bougnot n'a pas du tout la figure d'une jeune amoureuse de vaudeville, et que l'occupation que donnent à Mlle. Liot ses fréquens voyages, est, par sa nature, incompatible avec l'emploi qu'elle tenait au théâtre de Liège. Les amateurs ont trouvé que Mlle. Martin a la jambe bien faite, ce qui ne lui rend pas la voix plus belle ; et des yeux avec lesquels il est impossible de ne pas être quelque peu maudite. Qu'elle tâche donc d'éviter ce petit écueil, et nous lui promettons un succès durable.

UNIVERSITE DE LIEGE. Commission d'examens.

Le 10 courant M. Jean Pierre Mogenast, d'Ételbrouck, subira son examen de candidat en philosophie et lettres à quatre heures.

REGENCE DE LIEGE. — Rivière de l'Ourte.

Les eaux de la branche de l'Ourte dite Forchu-Fossé, viennent, par un nouvel envahissement, d'être étendue encore leur lit, au point qu'il occupe une partie du chemin de Froimont, qui communique de la Boverie aux Vennes.

Dans cet état de choses, la régence prévient le public que la circulation des voitures sur ledit chemin de Froimont, est provisoirement interdite.

Dès le mois de janvier dernier, la régence a provoqué des mesures du gouvernement pour prévenir de nouveaux envahissements de cette rivière, et garantir les propriétés riveraines. Mais cette affaire qui, sous divers rapports, présente des difficultés sérieuses, n'a pu encore être terminée. Elles intéressent non seulement les propriétaires des terres et des maisons qui avoisinent la rivière, mais aussi tous les usiniers depuis les Vennes jusques dans le quartier d'Outre-Meuse dont les établissemens sont menacés par le changement du cours des eaux qui font mouvoir leurs usines.

En effet, le niveau des eaux du Forchu-Fossé étant de 1 mètre 30 centimètres à 1 mètre 50 centimètres plus bas que le niveau des eaux de l'embranchement servant à la navigation, il résulterait de ce changement que toute l'eau de l'Ourte en amont des usines, s'écoulerait par le Forchu-Fossé et que les biez de ces dernières en seraient privés.

Liège, le 5 décembre 1832.

MILICE NATIONALE. — LEVÉE DE 1833.

Les bourgmestre et échevins, vu les lois des 8 janvier 1817 et 27 avril 1820 relatives à la milice nationale;

Vu les instructions de Monsieur le gouverneur de la province sur les opérations préliminaires et les obligations à remplir pour assurer l'exécution desdites lois pour la levée de 1833, arrêtent :

Les individus mâles, sans exception, nés depuis le premier janvier jusqu'au 31 décembre 1814 inclusivement, formant la levée de 1833, sont requis de se faire inscrire avant le 20 janvier prochain au bureau du commissaire de police de leur quartier respectif où se trouve un registre ouvert à cet effet, sous peine d'être condamné à une amende de 5 florins au moins et de 100 au plus, ou en cas d'insolvabilité absolue, à un emprisonnement de quatre jours à six semaines; ils devront justifier de leur âge précis par une expédition de leurs actes de naissance.

Les pères et mères, les tuteurs et les administrateurs des hospices sont tenus de faire inscrire leurs fils ou pupilles, par eux-mêmes ou par des personnes autorisées à cet effet, par écrit, sous peine d'en encourir une amende de vingt-cinq florins au moins et de cent au plus, sans préjudice des poursuites à exercer contre lesdits enfans ou pupilles comme réfractaires.

Les individus mariés appartenant par leur âge à la levée de 1833, sont tenus également de se faire inscrire sauf à produire pour leur exemption les titres de leur mariage et la preuve de l'existence de leurs épouses, quelque soit enfin le droit qu'on puisse avoir à une exemption soit provisoire, ou définitive, on devra toujours se faire inscrire et prendre part au tirage.

Les étrangers établis dans le royaume de la Belgique étant considérés comme habitans sous le rapport de la milice nationale par l'art. 6 de la loi du 27 avril 1820, ceux qui, par leur âge, appartiennent à la levée de 1833, de même que ceux appartenant à une levée antérieure qui, n'y étant établis que récemment, n'auraient pu encore se faire inscrire, sont soumis à cette obligation, à moins de pouvoir fournir la preuve que lorsqu'ils ont fixé leur résidence sur le territoire belge, ils avaient dépassé leur vingtième année.

Sont dispensés de l'inscription, les étrangers qui n'exercent dans le royaume qu'une profession temporaire, tel que domestiques, apprentis, compagnons, etc., attendu que leur résidence ne peut être considérée comme preuve qu'ils ont l'intention de se fixer définitivement en Belgique.

Les registres d'inscription seront arrêtés le 20 janvier 1833 et clôturés définitivement le 28 du même mois; ceux qui après ce délai seront reconnus ne pas s'être fait inscrire seront arrêtés devant Monsieur le gouverneur de la province pour être statué sur leur sort conformément aux dispositions des art. 40 et 44 de la loi du 27 avril 1820.

Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville pour la connaissance des intéressés.

Liège, le 3 décembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 6 décembre.

Naisances: 4 garçon, 4 filles.

Mariages 3, savoir: Entre Gérard Joseph Franck, poëlier, rue Sur Meuse, et Marie Barbe Goffin, même rue. — Nicolas Hubert Joseph Labaye, entrepreneur, rue Puits-en-Sock, et Marie Jeanne Simon, rue Chaussée des Prés. — Joseph Gérard Mottard, distillateur, rue Hors-Château, et Louise Antoinette Victoire Clinge, rue Basse-Wez.

Décès: 3 hommes, savoir: Jean Joseph Fabry, âgé de 52 ans, journalier, rue Fragnée, célibataire. — Antoine Joseph Denis, âgé de 34 ans, houilleur, faubourg Sainte-Marguerite, époux de Marguerite Colson. — Alexandre Dupont, âgé de 20 ans, soldat au 4^e régiment d'infanterie, 4^e bataillon, 2^e compagnie.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés e-boursiers de l'Université, MM. les curés et desservants en résidence à Liège, que leurs traitemens du 3^e trimestre 1832 est payable à son bureau, tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

Les mandats pour MM. les curés et desservants, ainsi que pour MM. les juges de paix, instituteurs, etc., résidents hors du chef lieu, viennent d'être adressés aux receveurs comme de coutume.

Le système monétaire devant être changé au premier janvier prochain, il est de l'intérêt de tous les porteurs de mandats à charge du trésor, payables soit à Liège, soit dans les communes, de les encaisser avant ladite époque, puisque, ce délai expiré, ces mandats ne pourront plus être admis sans avoir été renouvelés d'après le nouveau système; il importe donc beaucoup aux porteurs de se hâter pour éviter tous retards.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, à trois heures après midi, on jettera une ROUE DE DINDONS, à Ma Camague, faubourg Sainte Walburge. 493

Par autorisation de M. le ministre de la guerre en date du 24 novembre 1832, n^o 4425, il sera VENDU publiquement, en la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, le 40 décembre suivant, vers les trois heures de relevée, nante-deux PAIRES DE SOULIERS dans le meilleur état. — Argent comptant. 28

A LOUER présentement un beau QUARTIER restauré à neuf, composé de 3 à 4 pièces et une cuisine si on le désire, à l'enseigne du St-Esprit, rue Neuvice, n^o 74 bis. 493

() Lundi 31 décembre 1832, trois heures de relevée, en l'étude, à Liège, du notaire KEPENNE, on exposera en VENTE aux enchères une belle et grande MAISON de campagne, située au centre du vallon de Sclessin, à 3 quarts de lieue de Liège, réunissant tous les agrémens et commodités qu'on puisse désirer, avec chapelle, remise, écurie, jardin anglais et potager, entourés de murs bien garni d'espaliers, un logement de fermier et bâtimens d'exploitation séparés de la maison de maître, vignoble, terre et prairie; le tout contenant environ trois bonniers et demi métriques. S'adresser au fermier pour voir les objets et audit notaire pour plus ample information.

BELLE VENTE DE MEUBLES, POUR CAUSE DE DÉPART.

Qui aura lieu lundi prochain, 10 décembre, à la salle de Ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en deux secrétaires, commodes, une très belle table à coulisses, une garniture de salon, composée de 12 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé, 2 pases remboursés, le tout en acajou; plus un service à café en porcelaine, haute et basse garde-robes, armoires, chaises, etc., en chêne; autres meubles et effets trop long à détailler. Le tout dans le meilleur état. Argent comptant. 29

PIANO à 6 octaves et 4 pédales, à VENDRE, rue Saint-Hubert, n^o 705. 24

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi 13 décembre, à 10 heures du matin, il sera procédé à BERNEAU, en la demeure de M. Jean LEERS, assesseur pardevant M. le juge de paix du canton de Dalhem, et par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des BIENS ci-dessous désignés, provenant de la succession de M. Jean Guillaume de GILISEN, en son vivant jurisconsulte et ancien haut-drossart au pays de Limbourg.

1^o 3 maisons dont deux contigues, sises en la commune de Berneau

2^o Un corps de ferme et dépendances avec 21 bonniers 87 perches environ de jardins, prairies, enclos, et terres labourables, sis en presque totalité sur ladite commune de Berneau.

Cette vente présente toute garantie aux acquéreurs auxquels il sera accordé des délais pour le paiement.

S'adresser pour visiter les biens audit M. LEERS, et pour connaître les conditions de la vente et la formation des lots, à M. le juge de paix et au notaire GILKINET.

Le jeudi 13 décembre 1832, à 9 heures du matin, les héritiers de feu la dame veuve Soiron, née Serwier, feront procéder devant M. le juge de paix du canton de Eldron, en son bureau, à Eldron, par le ministère de M^e LEGRAND, notaire, à la VENTE aux enchères publiques :

1^o De la FERME qu'occupe le sieur Nicolas Dubois, sise au lieu dit Xhawirs, commune de Xhendelesse, se composant de bâtimens d'habitation et d'exploitation, d'un jardin légumier et de pièces de fonds en verger et pré, le tout contenant environ 560 perches 34 aunes.

2^o Et d'un capital de 287 fls. 48 cents, dû en rente annuelle et perpétuelle au taux de 5 p. c., par la dame V^e François Ancion, de son vivant pharmacien à Liège.

Le site de la ferme est très-agréable et le terrain de bonne qualité; on pourrait y réunir d'autres biens. Elle est libre de charges. — S'adresser à M. le juge de paix susdit, ou au notaire LEGRAND, à Soumagne, pour connaître les clauses et conditions de cette vente. 763

VENTE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le jeudi 20 décembre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé à la requête de M. Clément, receveur des contributions à Strée, et ses enfans, pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau, place Saint-Severin, au dit Huy, et par le ministère de maître CHAPELLE, notaire à Huy, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques :

1^o D'une maison, en très-bon état, avec cour, écurie, grange, rang de cochons, fournil et puits, et environ 37 perches 25 aunes de jardin et prairie, très-bien arborés, le tout formant un ensemble clos par de murailles neuves sur le chemin, situé en ladite commune de Strée, canton et arrondissement de Huy;

Plus une autre pièce de jardin, aussi très bien arborée, d'une contenance de 17 perches 80 aunes, située à côté des immeubles prédesignés;

2^o D'un enclos en terre labourable nommé Doyart, contenant 45 perches 58 aunes, adjacent auxdits immeubles;

Et 3^o d'une pièce de terre labourable, sise en lieu dit Houaron, territoire de Villers-le-Temple; d'une superficie de 32 perches 78 aunes environ.

Ces immeubles seront vendus en trois lots, tels qu'ils sont désignés ci-dessus, aux clauses et conditions dont on peut prendre connaissance, ainsi que des titres de propriété, en l'étude dudit notaire CHAPELLE. 49

VENTE D'IMMEUBLES.

Les mardi et mercredi, 2 et 3 janvier 1833, à dix heures du matin, et le lendemain à la même heure, s'il y a lieu, il sera procédé à la requête de la famille DELLOYE, de Huy, en l'étude et par le ministère de maître CHAPELLE, notaire à Huy, à la vente aux enchères publiques :

1^o De douze bonniers 18 verges petites, ancienne mesure, de terre labourable, en trente-deux pièces, sises au territoire de Meffe, canton d'Avennes, province de Liège;

2^o De un bonnier 10 verges grandes 13 petites, de terre aussi ancienne mesure, en 6 pièces, situées en lieu dit Theye, commune de Couthuin, même province;

Et 3^o de trois bonniers treize verges grandes 3 petites, même mesure, aussi terre labourable, en 5 pièces, sises au territoire de la commune de Marchen.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire CHAPELLE, pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété. 49

Mardi, 11 décembre 1832, à dix heures du matin, le baron de Stockhem, de Heers, fera VENDRE dans le bois de Heers, contre la chaussée, une quantité de beaux CHÊNES propres pour arbres d'usines, poutres et bois de charonnage; plus quelques FRÊNES et ORMES et des gros bois blancs et peupliers de Canada. 24

DEUX CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe n^o 34. 20

Une FILLE de quartier, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille. 20

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille. 20

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 27 nov. — Métalliques, 83 7/8. — Actions de la banque 0000 0/0

Fonds anglais du 3 décembre. — Consol., 83 1/4 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 3/8.

Bourse de Paris du 4 décembre. — Rentes, 5 p. 90, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 90, jouiss. du 22 juin, sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 90, jouiss. du 22 juin, 1830, 68 fr. 55 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 82 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 78 3/8. — Emprunt belge 74 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 3 décembre. — Dette active, 30 1/2 0/0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 14 3/16. — Syndicat d'amort., 65 0/0; idem 3 1/2 p. 90, 52 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 90, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Ce, 90 7/8 à 00 0/0, idem empus. gr liv., 56 5/8, idem C. Hamb., 83 0/0; idem empus. à L., 00 0/0. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. à L., 67 1/8. — Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 73 1/2. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 48 7/16 0. — A. B. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 000 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/0. — Grecs 2^e levée, 21 1/4. — Cont. guerre, 89 7/8. — Bill. du trésor, 99 3/4.

Bourse de Bruxelles, du 5 décembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 101 1/4 0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 73 1/4.

Prix des grains au marché de Liège du 6 décembre.

Froment la rasière. 8 fl. 75 c. Seigle, id. 6 fl. 88 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.